DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

OBJET: Avenant n° 1 à la convention 2016 liant le Département des Bouches-du-Rhône et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) relative à la mission d'accueil et d'accompagnement des Bénéficiaires du RSA (BRSA) soumis à l'obligation de contractualisation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, conformément au tableau figurant dans le rapport, des subventions d'un montant total de 644.925,50 € à des Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S) assurant une mission d'accueil et de suivi des bénéficiaires du RSA;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les avenants n°1 dont le modèle type est joint au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 644.925,50 € sera financée sur les crédits de paiement au titre du budget 2016, sur le chapitre 017.

à l'Unanimité

Mme CARREGA, M. GAZAY, M. LIMOUSIN, M. VIGOUROUX ne prennent pas part au vote.

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée